



PAR COURRIEL

Le 12 mars 2026

Monsieur Mathieu Giroux  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Réponses aux questions complémentaires – DQ8 - Projet d'agrandissement  
de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à  
Salaberry-de-Valleyfield**

Monsieur,

Le 9 mars dernier, la commission chargée de l'examen du projet en objet s'est adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux, afin d'obtenir des renseignements complémentaires. En ce sens, vous trouverez ci-dessous, la réponse de notre ministère.

**Question 1 :**

**Est-ce que les dépassements de PM<sub>2,5</sub> modélisés sont d'un niveau jugé problématique par votre ministère ? Veuillez détailler les éléments justifiant votre réponse.**

Réponse :

Selon les résultats de la plus récente modélisation datant de janvier 2026, les dépassements de PM<sub>2,5</sub> ne sont pas jugés problématiques par notre ministère.

...2

D'abord, la modélisation repose sur le pire scénario, ce qui produit des estimations très conservatrices, généralement supérieures à ce qui serait observé dans des conditions réelles. De plus, les dépassements modélisés surviennent à de très faibles fréquences. Selon l'initiateur, il estime qu'ils pourraient se produire seulement 1 à 2 jours sur une période de cinq ans.

Ensuite, les dépassements maximaux prévus dans le scénario futur atteignent  $39 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à la limite nord-ouest de la zone industrielle. Dans les secteurs résidentiels, certains légers dépassements de la norme du ministère de l'Environnement ( $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 24 heures) sont observés, avec des concentrations de  $31 \mu\text{g}/\text{m}^3$  dans de petites zones à l'ouest et au nord du site de brûlage. Aucun dépassement n'est prévu aux récepteurs sensibles identifiés par l'initiateur (établissements scolaires, établissements de santé, etc.).

Toutefois, en fonction des connaissances actuelles, il est possible que des effets à court terme puissent survenir à partir de  $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$  particulièrement chez les personnes sensibles<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les effets à long terme, la modélisation utilisée est sur une période de 24 heures. Cela ne permet pas à notre ministère de se prononcer sur les effets potentiels basés sur une moyenne annuelle.

Il demeure difficile de prédire si des personnes dans la communauté ressentiront effectivement ces effets, puisqu'ils dépendent de nombreux facteurs. Pour cette raison, toute action visant à réduire le plus possible les concentrations de  $\text{PM}_{2,5}$  devrait être favorisée.

...3

---

<sup>1</sup> Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules ( $\text{PM}_{2,5}$  et  $\text{PM}_{10}$ ), ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone. Résumé d'orientation [WHO global air quality guidelines: particulate matter ( $\text{PM}_{2.5}$  and  $\text{PM}_{10}$ ), ozone, nitrogen dioxide, sulfur dioxide and carbon monoxide. Executive summary]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

**Question 2 :**

**Au sujet du brûlage à l'air libre, est-ce que l'écart entre les pratiques de l'entreprise et le pire scénario en termes de quantités brûlées influence votre analyse ? (Quantité maximale brûlée depuis 2007 correspondant à 9 % de la capacité autorisée et la quantité moyenne est de 5,85 %. Le pire scénario utilise 100 % de la capacité.)**

Réponse :

L'écart entre les quantités réellement brûlées par l'entreprise et le pire scénario utilisé dans la modélisation n'influence pas notre analyse en matière d'évaluation du risque pour la santé. Conformément à ce qui est exigé par le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, la modélisation repose sur le pire scénario. En effet, cette approche est jugée prudente et protectrice.

Ainsi, dans tous les scénarios où les activités de brûlage demeurent en dessous des conditions du pire scénario, c'est-à-dire en dessous du 100 % de la capacité autorisée, on peut raisonnablement s'attendre à des concentrations plus faibles. Par conséquent, ceci augmente le niveau de confiance de notre analyse du risque pour la santé puisque le risque anticipé dans les conditions réelles est d'autant plus limité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Noémie Demers-Bouchard  
Porte-Parole  
Équipe santé environnementale  
Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale  
**Direction de santé publique de la Montérégie**

NDB/jg